

INTERNAT DU LYCEE MARSEILLEVEYRE

« tous les internats, dans leur diversité, doivent proposer l'excellence aux élèves accueillis pour contribuer à l'égalité des chances et à la réussite de tous » Vincent Peillon et George Pol- Langevin



Parents et futurs internes, Ce petit guide a pour objet de vous présenter l'internat, de manière à vous aider à en connaître le fonctionnement.

1. STRUCTURE DE L'INTERNAT

L'internat est divisé en quatre zones :

Les étages avec les chambres des internes

RDC avec le Foyer des élèves.



Le self



Les salles de repos et de travail



1. L'ENCADREMENT

L'accès à l'internat est réservé exclusivement aux élèves internes.

Le premier étage est composé pour l'année scolaire 2017/2018 de jeunes filles scolarisées en 3^{ème}

Le deuxième étage de garçons de tous les niveaux scolaires.

Le troisième étage de filles

La circulation entre les étages est strictement interdite.

Pour chaque soirée d'internat sont présents 4 AED un service civique et un conseiller Principal d'éducation jusqu'à 22 heures.

Le dimanche soir le nombre d'AED passe à 5 en raison de l'arrivée tardive des internes.

Vous pouvez contacter l'internat au 0491176709 aux heures de 17h à 21h 30.

Pour toute communication il est fortement conseillé de joindre exclusivement l'internat aux heures d'ouverture.

Le mercredi après midi un appel est systématiquement effectué pour les élèves de troisième dès l'ouverture de l'internat à 13h00. Une vérification aléatoire est effectuée par l'AED de service pour s'assurer que les élèves internes de troisième respectent l'interdiction de sortie.

2. LES HORAIRES D'OUVERTURES

Le service d'hébergement ouvre le dimanche à 20h00 à 21h00 et ferme le vendredi à 7h30 :

Les soirs de semaine, l'internat ouvre ses portes à partir de 17h00 pour l'accueil des élèves (13h00 le mercredi après-midi).et il ferme le matin à 7h30.L'accès à l'internat est rigoureusement interdit en dehors de ses heures d'ouvertures. Des casiers sont mis à la disposition des internes exclusivement.



Il est fermé pendant les vacances et jours fériés. Il ouvre la veille au soir de chaque rentrée aux mêmes horaires qu'un dimanche soir 20h00-21h00 .Il est rappelé d'informer l'internat de toute absence y compris les dimanches soirs et jours fériés !

1 Les horaires

- 6h45 : Lever
- 7h30 : Petit déjeuner et fermeture de l'internat
- 17h00 : Réouverture de l'internat
- 19h15 : Repas / 19h30 : Fermeture des étages
- 20h : Retour à l'internat
- 20h - 20h30 : Journal télévisé, foyer, repos dans les chambres
- 21h00 – 22h : Etude obligatoire dans les chambres
- 22h : Extinction des plafonniers et fermetures des portes des chambres (silence exigé).: Extinction complète des lumières.

2 Repas et petits déjeuners

La présence des élèves y est obligatoire. Le self est ouvert :

De 7h30 à 7h50. De 11h30 à 13h30. De 19h30 à 20h30



3 LES LOCAUX

1. Entretien

L'équipe d'entretien sera présente tous les matins de 8h30 à 14h30 afin de procéder au nettoyage des chambres. Il est demandé aux internes de ne rien laisser traîner au sol des chambres et sous les lits afin de faciliter le passage des agents d'entretien.



2.Buanderie

Une machine à laver et un sèche-linge sont mis à la disposition des internes au premier étage de l'internat.



4 .VIE DANS L'INTERNAT

1 L'infirmerie

L'interne ayant un problème de santé doit se rendre à l'infirmerie pendant la journée.

Une permanence par une infirmière est effectuée le soir à partir de 20h30 jusqu'à 21h30 à l'infirmerie de l'internat. Tout élève ayant un problème récurrent de santé doit se présenter à l'infirmerie dans la journée et doit y déposer ses médicaments et l'ordonnance.

En cas de maladie ou de blessures, l'interne se verra dans l'obligation de rejoindre sa famille ou à défaut son correspondant.

2 Le Correspondant

Tout élève interne dont les parents résident à plus de 30 Kms du lycée, doit avoir, obligatoirement, un correspondant domicilié à Marseille, pouvant l'accueillir en cas de nécessité (exclusion, fermeture exceptionnelle de l'internat). En cas d'hospitalisation, c'est au correspondant (à défaut de la famille) qu'il reviendra d'aller chercher l'interne à la sortie de l'hôpital.

5 . LES LOISIRS

1 Le foyer

Lieu de vie et de rencontre des élèves, le foyer est à leur disposition tous les mercredis après-midi de 13h00 à 19h15, ainsi que tous les soirs de 17h00 à 19h15.



2.La télévision

La télévision est proposée aux internes dans le foyer selon les dispositions suivantes :

- Tous les soirs pour le journal télévisé de 20h à 20h30
- Ciné-club : une fois par quinzaine, arrêté de façon concertée avec les CPE (de 20h30 à 22h30)

.3 La correspondance

Les élèves peuvent recevoir nominativement du courrier ou des colis à l'adresse du lycée en portant sur l'enveloppe la mention « INTERNAT », la distribution se fera tous les soirs.

Des ordinateurs sont à la disposition du foyer de l'internat.